



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

# COMPTE RENDU

DES RÉUNIONS DE LA

## COMMISSION SUR LA DIMENSION CIVILE DE LA SÉCURITÉ (CDS)

Jeudi 19 et vendredi 20 novembre 2020

*Par visioconférence*

203 CDS 20 F | Original : anglais | décembre 2020

## LISTE DE PARTICIPANTS

### MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMISSION SUR LA DIMENSION CIVILE DE LA SÉCURITÉ

Présidente	Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France)
Vice-présidentes	Alessandra MAIORINO (Italie) Linda SANCHEZ (États-Unis)
Rapporteuse générale	Ulla SCHMIDT (Allemagne)
Rapporteur spécial	Lord JOPLING (Royaume-Uni)

### MEMBRES DU BUREAU DE L'AP-OTAN

Vice-présidents	Michael R. TURNER (États-Unis) Karl A. LAMERS (Allemagne) Osman Askin BAK (Turquie)
Ancien vice-président	Lord CAMPBELL OF PITTENWEEM (Royaume-Uni)
Secrétaire générale	Ruxandra POPA

### DÉLÉGATIONS MEMBRES

Albanie	Xhemal QEFALIA
Belgique	Philippe Didier G. COURARD Rodrigue DEMEUSE Wouter DE VRIENDT Theo FRANCKEN Annick PONTHER Orry VAN DE WAUWER
Bulgarie	Plamen MANUSHEV Milen Vasilev MIHOV Simeon SIMEONOV
Canada	Leona ALLESLEV Peter BOEHM Pierre-Hugues BOISVENU Jane CORDY <i>(présidente de la sous-commission sur la gouvernance démocratique)</i> Cheryl GALLANT Marilou MCPHEDRAN Karen MCCRIMMON Vernon WHITE
Croatie	Ante BACIC Miroslav TUDJMAN
République tchèque	Jan FARSKY Josef HAJEK Helena LANGSADLOVA
Danemark	Mads FUGLEDE Karsten HOENGE
France	Marianne DUBOIS Françoise DUMAS Anissa KHEDHER <i>(vice-présidente de la sous-commission sur la gouvernance démocratique)</i> Sonia KRIMI Jérôme LAMBERT Gilbert ROGER

Allemagne	Dagmar FREITAG Alexander S. NEU Boris PISTORIUS
Grèce	Anastasios DIMOSCHAKIS Marietta GIANNAKOU Marios KATSIS Theodora TZAKRI Manousos Konstantinos VOLOUDAKIS
Hongrie	Mihaly BALLA Sándor FONT Zsolt NEMETH
Islande	Njall Trausti FRIDBERTSSON Willum Thor THORSSON
Italie	Paolo FORMENTINI Luca FRUSONE Riccardo NENCINI Fabrizio ORTIS Emanuele PELLEGRINI
Lettonie	Ojars Eriks KALNINS Aleksandrs KIRSTEINS
Luxembourg	Gilles BAUM Jean-Marie HALSDORF Lydia MUTSCH
Pays-Bas	Bastiaan van APELDOORN Toine BEUKERING Sjoerd SJOERDSMA Martijn VAN HELVERT
Norvège	Marianne MARTHINSEN Tellef Inge MOERLAND Liv Signe NAVARSETE
Pologne	Monika FALEJ Joanna KLUZIK-ROSTKOWSKA Czeslaw MROCZEK Rafal SLUSARZ
Portugal	José Luis CARNEIRO Ana MIGUEL SANTOS Marcos PERESTRELLO DE VASCONCELLOS
Roumanie	Ben-Oni ARDELEAN Angel TIVLAR <i>(rapporteur de la sous-commission sur la gouvernance démocratique)</i>
Slovaquie	Jan SZOLLOS Tomas VALASEK
Slovénie	Branko GRIMS
Espagne	Javier ANTON César MOGO Luis RODRIGUEZ-COMENDADOR Carlos ROJAS Ruth Goni SARRIES
Turquie	Cengiz AYDOGDU Muhammet Naci CINISLI <i>(vice-président de la sous-commission sur la gouvernance démocratique)</i> Ahmet Berat CONKAR Ilhan KESICI Berdan OZTURK

Royaume-Uni	Taner YILDIZ Ahmet YILDIZ Lord ANDERSON Jeffrey DONALDSON Lord HAMILTON OF EPSOM Baroness Denise KINGSMILL Heather WHEELER
États-Unis	Brendan Francis BOYLE Gerald E. CONNOLLY Paul COOK James COSTA Neal Patrick DUNN Brett GUTHRIE <i>(vice-président de la sous-commission sur la gouvernance démocratique)</i> Rick LARSEN Gregory Weldon MEEKS James SENSENBRENNER John SHIMKUS Filemon VELA

### **DÉLÉGATIONS ASSOCIÉES**

Arménie	Andranik KOCHARYAN
Autriche	Reinhold LOPATKA
Azerbaïdjan	Kamran BAYRAMOV Siyavush NOVRUZOV
Bosnie-Herzégovine	Nikola LOVRINOVIC
Géorgie	Irakli BERAIA
Serbie	Dragan SORMAZ
Suède	Karin ENSTRÖM Kenneth G. FORSLUND
Suisse	Laila NARAGHI Werner SALZMANN Solomiia BOBROVSKA Liudmyla BUIMISTER Yehor CHERNIEV

### **PARLEMENT EUROPÉEN**

Parlement européen	Kris PEETERS
--------------------	--------------

### **DÉLÉGATIONS DES PARTENAIRES RÉGIONAUX ET MÉDITERRANÉENS**

Algérie	Youcef MESSAR
Israël	Andrey KOZHINOV

### **OBSERVATEURS PARLEMENTAIRES**

Australie	Andrew WALLACE
Kazakhstan	Nurzhan NURSIPATOV Abay TASBULATOV

### **SECRÉTARIAT INTERNATIONAL**

Andrius AVIZIUS	Directeur, commission politique
Nathan Robinson GRISON	Directeur, commission sur la dimension civile de la sécurité
Sarah-Claude FILION	Coordinatrice, commission sur la dimension civile de la sécurité
Alissa PAVIA	Assistante de recherche

**Le jeudi 19 novembre 2020**

## **Intervenant commun : commission sur la dimension civile de la sécurité et commission politique**

### **I. Remarques préliminaires de [Lord CAMPBELL OF PITTENWEEM](#) (Royaume-Uni), président de la commission politique (PC)**

1. Dans ses remarques préliminaires, le président **Lord Campbell of Pittenweem** (Royaume-Uni) remercie la délégation grecque pour le remarquable travail de préparation de la session annuelle 2020. Lord Campbell indique que cette réunion est coprésidée par la sénatrice **Joëlle Garriaud-Maylam** (FR), présidente de la commission sur la dimension civile de la sécurité.

2. **Marietta Giannakou** (GR) souhaite la bienvenue à l'orateur invité à la réunion, Nikos Dendias, ministre des affaires étrangères de la République hellénique. Mme Giannakou appelle au dialogue et à l'unité parmi les Alliés face aux préoccupations et aux menaces communes, y compris à celles qui surviennent en Méditerranée orientale.

3. Lord Campbell présente M. Dendias et l'invite à transmettre le point de vue grec sur la façon dont l'OTAN peut s'adapter à l'évolution actuelle du contexte stratégique.

### **II. Exposé de Nikos DENDIAS, ministre des affaires étrangères de la République hellénique, sur *Le point de vue grec sur l'adaptation de l'Alliance à l'évolution de l'environnement stratégique*, suivi d'une discussion**

4. **Nikos Dendias** remercie le président et les États membres de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN) pour le travail considérable qu'ils accomplissent, et réaffirme l'importance de l'Assemblée en tant que lien entre l'Alliance et les citoyens des pays membres.

5. M. Dendias fait observer que l'OTAN joue un rôle crucial dans la lutte contre les menaces en développement, en particulier sur ses flancs est et sud. L'Alliance, poursuit-il, est une organisation non seulement militaire mais aussi qui défend des valeurs communes, inscrites dans la Charte des Nations unies, les instruments relatifs aux droits humains et le droit international. Indiquant que la Grèce se félicite du processus de réflexion prospective « OTAN 2030 », il souligne que l'Alliance doit trouver un juste équilibre entre la riposte aux menaces mondiales et le fait d'être sollicitée exagérément.

6. Le ministre rappelle l'importance de maintenir dans le temps les dépenses de défense. Compte tenu des défis persistants que représentent certains acteurs étatiques et non étatiques, l'OTAN doit maintenir son avance technologique et les États membres doivent respecter leur engagement de consacrer 2 % de leur PIB à la défense. Malgré des contraintes budgétaires très strictes, la Grèce arrive à y consacrer 2 %, voire plus, de son PIB. Elle s'efforce en outre d'atteindre l'objectif consistant à affecter au moins 20 % de son budget de la défense à l'acquisition de matériel militaire et à la recherche et développement. M. Dendias rappelle néanmoins que les innovations technologiques peuvent également déboucher sur de nouvelles menaces sur le plan de l'environnement stratégique international, et qu'il faut donc mener des actions concertées dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

7. M. Dendias exprime ensuite son inquiétude quant à l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Le ministre des affaires étrangères se déclare favorable à une double approche – défense collective et poursuite du dialogue, y compris sur la maîtrise des armements – avec des pays comme la Russie. Il signale aussi que l'essor de la Chine en tant que puissance militaire a des incidences sur l'OTAN et appelle la communauté internationale à redoubler

d'efforts pour rallier Pékin aux initiatives déployées au niveau international en faveur de la maîtrise des armements.

8. M. Dendias souligne que l'Alliance doit s'employer à adapter en permanence ses dispositifs de défense et de dissuasion et il rappelle que ces adaptations doivent tenir compte des défis qui se posent sur le flanc sud de l'OTAN ainsi que des nouvelles sources d'instabilité. Les flux migratoires en sont une, relève-t-il, avant de faire ressortir l'importance de l'opération de l'OTAN en mer Égée. Le ministre des affaires étrangères indique qu'une augmentation des contributions alliées à cette opération enverrait à la Grèce un signal de solidarité qu'elle n'a que trop attendu.

9. Le ministre rappelle qu'il importe d'investir dans le multilatéralisme et les institutions multilatérales. L'Alliance devrait notamment se consacrer à l'établissement de relations étroites avec l'Union européenne, en raison des menaces à la sécurité auxquelles elles doivent toutes deux faire face. Ensemble, l'OTAN et l'UE peuvent mobiliser une large gamme d'instruments aux fins d'accroître la sécurité de leurs citoyens. M. Dendias se félicite des déclarations conjointes OTAN-UE de 2016 et 2018, ainsi que des 74 domaines d'action commune. En tout état de cause, il souligne la nécessité de renforcer la coopération concrète sur des questions telles que les conflits en Syrie et en Libye et les flux migratoires qu'ils induisent. Les relations que l'OTAN entretient avec l'Égypte et Israël offrent d'excellents exemples. Le ministre appelle en outre à une plus grande collaboration de l'OTAN avec des partenaires importants au-delà de son voisinage immédiat, tels les Émirats arabes unis et l'Inde.

10. M. Dendias signale que la Grèce applique des politiques responsables visant à promouvoir la paix, la sécurité et le développement. Pour être plus précis, il indique qu'Athènes a signé deux accords de délimitation des frontières et qu'elle a décidé de s'en remettre à la Cour internationale de Justice (CIJ) au sujet de questions touchant la délimitation des frontières avec l'Albanie. Le ministre demande ensuite à l'OTAN de ne pas tolérer les pratiques suivies par certains Alliés qui compromettent l'intégrité et l'unité de l'Alliance, expliquant que l'Organisation a observé à maintes reprises des violations du droit international par des États membres qui continuent de mener des actions unilatérales à l'encontre d'autres Alliés. Afin de maintenir la stabilité et la sécurité transatlantiques, l'OTAN doit remédier à ces situations dans l'esprit de ses valeurs fondamentales. M. Dendias rappelle en conclusion l'engagement de la Grèce en faveur des valeurs et des principes défendus tant par l'UE que par l'Alliance atlantique, et réaffirme que son pays continuera de tenir ses structures, ses forces et ses capacités nationales à la disposition de l'OTAN pour aider l'Alliance à maintenir ses objectifs dans les années à venir.

### III. Discussion présidée par [Joëlle GARRIAUD-MAYLAM](#) (France), présidente de la commission sur la dimension civile de la sécurité

11. Mme Garriaud-Maylam remercie M. Dendias pour son exposé et lui demande de décliner les mesures prises par la Grèce pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Dès le début de la crise, le pays s'est doté d'un ensemble cohérent de règles aux fins de restreindre l'accès des non-ressortissants à son territoire, indique le ministre. Son application a contribué à y ralentir la propagation du coronavirus. Le prochain défi, en revanche, sera de distribuer des vaccins. L'UE doit jouer un rôle central pour que tous les citoyens des États membres puissent avoir accès au vaccin.

12. La présidente s'enquiert aussi des relations que la Grèce entretient avec la Chine, et plus particulièrement des investissements chinois dans les infrastructures et les secteurs stratégiques grecs (port du Pirée, par exemple). M. Dendias rappelle que lorsque le pays a procédé à la privatisation partielle du Pirée, et plus tard à sa privatisation complète, seuls des investisseurs chinois se sont montrés intéressés, si bien que la Grèce n'a eu d'autre choix que de vendre son infrastructure portuaire à la Chine. Mme Garriaud-Maylam invite ensuite le ministre à présenter la position de son pays sur la demande formulée par Taïwan d'intégrer l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en qualité d'État observateur. M. Dendias explique que la Grèce reconnaît la

République populaire de Chine et qu'elle n'entretient donc pas de relations diplomatiques avec Taïpei.

13. La présidente demande au ministre de donner son point de vue sur les migrations clandestines et la réponse de son pays à ce phénomène. M. Dendias fait observer que les migrations irrégulières constituent un enjeu majeur pour l'Europe, et notamment pour la Grèce. Les efforts collectifs sont indispensables à cet égard, car les migrants qui arrivent en Grèce ne souhaitent généralement pas rester dans le pays mais cherchent à gagner l'Europe occidentale. La protection des réfugiés constitue un principe fondamental de l'Union européenne qui doit être respecté, souligne le ministre. En même temps, la procédure d'asile actuelle est d'un autre âge et doit être rendue plus efficace. Il salue le rôle joué par l'OTAN dans le suivi des migrations clandestines en mer Égée et demande à l'Alliance d'intensifier sa coopération avec l'UE dans ce domaine. Puis, il précise que la question des migrations irrégulières ne pourra être résolue à long terme qu'en s'attaquant aux difficultés qu'éprouvent les pays d'origine des migrants.

14. **Ahmet Yildiz** (TR) espère que la Grèce et la Turquie trouveront un moyen d'avancer dans le cadre de discussions exploratoires. Il n'en reste pas moins, constate-t-il, qu'au cours de la séance d'ouverture de la session annuelle 2020, le ministre grec de l'Environnement et de l'Énergie a laissé entendre que ces discussions exploratoires devraient porter sur la délimitation du plateau continental et la zone économique exclusive. M. Yildiz exprime la position turque selon laquelle le champ de ces discussions devrait être élargi pour que d'autres questions relatives à la mer Égée et à la mer Méditerranée y soient également abordées, telles que la délimitation des eaux territoriales et le statut de certaines îles faisant l'objet d'un différend. **Ahmet Berat Conkar** (TR) précise que les Chypriotes grecs avaient déjà mené des activités de prospection sismique et de forage en Méditerranée, alors que la Turquie essayait depuis longtemps de trouver une solution par la négociation afin d'éviter l'escalade des tensions régionales. Il souligne enfin qu'il importe de ne pas utiliser l'expression « islam radical » pour faire référence à « l'extrémisme violent » et de ne pas associer une religion donnée à un phénomène aussi négatif.

15. Concernant les activités d'exploration d'hydrocarbures en Méditerranée orientale, M. Dendias espère que les discussions qui avaient été interrompues en 2016, pourront reprendre. Toutefois, insiste-t-il, Athènes ne pourra pas reprendre les négociations avec Ankara tant que la Turquie n'aura pas arrêté toutes ses recherches sur le plateau continental grec, en Méditerranée orientale. Selon lui, si la Grèce et la Turquie ne peuvent pas parvenir à un accord bilatéral, il leur faudra s'en remettre à la CIJ. Il indique qu'à la différence de la Turquie, Chypre avait mené de telles activités conformément au droit international. Quant à la distinction à opérer entre islam radical et extrémisme violent, le ministre maintient l'utilisation de l'expression « islam radical » pour parler des factions et des individus radicalisés qui déclarent fonder leurs actions sur leur foi islamique.

16. **Françoise Dumas** (FR) se dit préoccupée par la situation sur le flanc sud de l'OTAN, notamment par l'extension de l'islamisme radical et elle demande à M. Dendias si des mécanismes de coopération UE-OTAN supplémentaires pourraient contribuer à renforcer la sécurité dans la région. Elle lui demande également d'exprimer son point de vue sur l'évolution de la situation dans les Balkans occidentaux, en particulier au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine, avant de s'enquérir de son avis sur l'initiative chinoise de la Ceinture et la Route (*Belt and Road Initiative* - BRI) et sur les répercussions économiques qu'elle aura sur la région. M. Dendias répond que le renforcement de la coopération UE-OTAN est primordial si l'on veut s'attaquer aux problèmes qui découlent des conflits et des crises au Moyen-Orient, spécialement en Syrie, en Libye et au Liban. S'agissant des Balkans, Athènes est d'avis que tous les pays des Balkans occidentaux devraient rejoindre l'Union européenne. L'UE ne doit pas laisser la région devenir un « trou noir » dans son voisinage. En dernier lieu, M. Dendias souligne qu'il importe d'intégrer la Chine, l'un des grands marchés et des principaux producteurs, dans le système mondial. Cela ne sera possible que si les entreprises occidentales bénéficient, en Chine, des possibilités qui s'offrent, en Occident, aux entreprises chinoises.

17. Lord Campbell of Pittenweem invite le ministre à donner son avis sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient et dans le Golfe et sur les nouvelles relations entre Israël et certains pays arabes. M. Dendias rappelle le rôle important des pays du Golfe dans la promotion de la paix et de la prospérité en Méditerranée. Les lignes de faille] qui divisaient autrefois Israël et le monde arabe, ont disparu, constate-t-il. Elles ont été remplacées par une opposition entre ceux qui croient à la paix, à la prospérité et aux droits humains, et ceux qui n'y croient pas.

18. **Lord Jopling** (UK) invite le ministre à fournir des indications sur les efforts que la Grèce déploie depuis la crise financière pour relancer son économie. M. Dendias explique que la crise économique qui a secoué le pays pendant une décennie a résulté principalement de deux facteurs : d'une part, l'équilibre budgétaire n'a pas pu être atteint et, d'autre part, les mesures imposées au pays en échange d'un soutien financier ont été trop draconiennes. Cela a eu pour effet de faire chuter le PIB de quelque 30 % et de faire s'élever le taux de chômage des Grecs de moins de 30 ans à 50 % environ. Le ministre signale néanmoins qu'après avoir souffert pendant 10 ans, l'économie du pays est aujourd'hui plus forte et plus efficace.

19. Mme Garriaud-Maylam remercie le ministre des affaires étrangères pour son exposé et ses réponses et clôt la réunion.

## **Commission sur la dimension civile de la sécurité – Réunion 1**

### **IV. Remarques préliminaires de Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France), présidente**

20. La présidente ouvre la réunion de la commission sur la dimension civile de la sécurité et souhaite la bienvenue à tous les membres de la commission.

### **V. Adoption du projet d'ordre du jour [175 CDS 20 F]**

21. **Le projet d'ordre du jour [175 CDS 20 F] est adopté.**

### **VI. Adoption des comptes rendus des précédentes réunions de la commission sur la dimension civile de la sécurité, comme suit :**

- [Réunion tenue à Londres, Royaume-Uni](#) les 12 et 13 octobre 2019 [216 CDS 19 F]
- [Réunion tenue en ligne](#) le 1<sup>er</sup> juillet 2020 [120 CDS 20 F]
- [Réunion tenue en ligne](#) le 9 septembre 2020 [145 CDS 20 F]

22. **Les comptes rendus [216 CDS 19 F], [120 CDS 20 F] et [145 CDS 20 F] sont adoptés.**

### **VII. Examen des *Commentaires du secrétaire général de l'OTAN, président du Conseil de l'Atlantique Nord, sur les recommandations de politique générale adoptées en 2019 par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN* [056 SESP 20 F]**

23. Aucun point n'est soulevé par les membres sur les *Commentaires du secrétaire général*.

### **VIII. Examen du projet révisé de rapport spécial [La Chine et l'ordre libéral mondial](#) [029 CDS 20 F rév. 1] présenté par [Lord JOPLING](#) (Royaume-Uni), rapporteur spécial**

24. Lord Jopling commence par souligner que l'OTAN est une alliance fondée sur des valeurs et des principes communs. L'ordre libéral mondial, qui repose sur ces mêmes valeurs, est aujourd'hui confronté à de nouveaux défis et de nouvelles menaces, dont bon nombre sont posés par la Chine.



Les récentes activités chinoises sont la preuve que le pays n'a pas l'intention de respecter les normes libérales, mais qu'il essaie au contraire d'y porter atteinte systématiquement.

25. Les institutions politiques nationales ne sont pas compatibles avec les normes libérales, remarque le rapporteur. Depuis qu'il est arrivé au pouvoir en 2012, le président Xi Jinping impose son autorité - et celle du Parti communiste chinois – sur l'ensemble des institutions politiques, les forces armées et la société. Le non-respect des principes libéraux par les institutions s'accompagne d'une dégradation de la situation des droits humains dans le pays. Pékin limite fortement les libertés d'expression, de religion, d'opinion, de réunion et d'association, réprime les aspirations démocratiques hongkongaises, prive les musulmans ouïghours de leurs libertés fondamentales, tandis qu'une structure de surveillance massive et un dispositif de censure à grande échelle sur Internet ont été mis en place.

26. Lord Jopling fait ensuite observer que la gestion de la crise de la Covid-19 par les autorités chinoises a mis en évidence les risques que pose leur rejet des valeurs libérales. En muselant les lanceurs d'alerte et en dissimulant des informations d'importance, elles ont retardé non seulement leur propre réponse à la crise, mais aussi celle des autres États et ont contribué à la propagation du coronavirus. De plus, pendant cette crise, Pékin a recouru à la désinformation et à la propagande pour se disculper, pour ébranler les régimes démocratiques et promouvoir son modèle autoritaire de gouvernance. Enfin, Pékin a exploité l'incertitude mondiale engendrée par la pandémie pour faire progresser ses intérêts dans son voisinage.

27. Lord Jopling insiste également sur les principales considérations apportées au projet de rapport depuis la dernière réunion, au nombre desquelles une partie sur la menace que les investissements chinois font peser sur la sécurité de l'Alliance, des informations supplémentaires sur la répression des minorités ethniques et religieuses et de plus amples détails sur l'influence exercée par la Chine, dans les pays membres de l'OTAN, sur le secteur de l'éducation.

28. Le rapporteur conclut ses observations en rappelant que pour répondre efficacement aux défis posés par la Chine, l'OTAN et les Alliés doivent surmonter leurs divergences et promouvoir les valeurs libérales. Il est essentiel de parler d'une seule voix si l'on veut dénoncer les agissements inacceptables de Pékin, qui sont incompatibles avec les valeurs libérales. Il y a donc lieu d'intensifier la coopération avec les organisations et les pays non-membres de l'Alliance attachés aux mêmes principes. Lord Jopling précise qu'il ne faut pas, ce faisant, rejeter complètement la Chine et que nous devons maintenir le dialogue avec elle autant qu'il est possible pour régler les différends, sans toutefois compromettre nos valeurs.

29. **Angel Tilvar** (RO) demande au rapporteur de donner son avis sur la façon dont la Chine a fait face, dans les premiers temps, à la pandémie. Lord Jopling indique que lorsque le monde aura trouvé une issue à la crise, une enquête internationale s'imposera pour en déterminer les causes.

30. La présidence demande au rapporteur de donner son opinion sur le refus de la Chine de laisser Taïwan obtenir le statut d'observateur auprès de l'OMS. Lord Jopling reconnaît que Taïwan devrait y être observateur, mais constate que de nombreux pays y sont opposés car la Chine exerce une forte influence au sein de cette organisation.

31. **Manousos Voloudakis** (GR) indique que la Chine exporte sa technologie nucléaire et qu'elle investit dans des centrales nucléaires dans d'autres pays. Il demande si ces activités présentent un risque sur le plan de la prolifération des armes nucléaires. Lord Jopling reconnaît que le pays est devenu un acteur majeur dans ce domaine, mais que les investissements qui y sont réalisés et l'exportation d'équipement nucléaire ne mènent pas nécessairement à la prolifération de telles armes.

32. **Aleksandrs Kirsteins** (LV) se dit préoccupé par les camps de travail en Corée du Nord, où des produits textiles sont fabriqués pour différentes entreprises, y compris des marques occidentales. Faisant observer que la Chine est, elle aussi, accusée d'avoir recours au travail forcé au Xinjiang, Lord Jopling indique que de telles pratiques sont un exemple de plus du refus chinois de se conformer aux normes internationales.

33. **Le projet de rapport spécial [029 CDS 20 F rév.1] tel qu'amendé est adopté.**

**IX. Examen du projet révisé de rapport de la sous-commission sur la gouvernance démocratique Améliorer la pédagogie et la communication à propos de l'OTAN [028 CDSDG 20 F rév. 1] présenté par Angel TILVAR (Roumanie), rapporteur**

34. Angel Tilvar commence par signaler que le grand public connaît mal, généralement, l'Alliance et son rôle. Ce faible niveau de connaissances et de compréhension a une influence négative sur le soutien des citoyens en faveur de l'Organisation. Une communication efficace est donc essentielle pour assurer son succès. Si l'OTAN et ses États membres ont déjà déployé des efforts importants, des progrès restent à réaliser en matière d'amélioration des informations la concernant.

35. Ceci est encore plus vrai aujourd'hui, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, précise le rapporteur. L'Alliance est la cible de campagnes de désinformation et de propagande organisées dans bien des cas par la Chine et la Russie, qui cherchent à semer la division au sein des pays membres et entre eux et à saper la confiance de la population dans les institutions. Pour y faire face, l'OTAN a adopté une nouvelle approche concernant la désinformation durant la pandémie et, à ce titre, a renforcé sa capacité de lutte contre ce nouvel environnement informationnel.

36. Empêcher les adversaires de l'Alliance de contrôler ses contenus informationnels n'est pas une tâche qui n'incombe qu'à l'OTAN, argue le rapporteur. Les États membres jouent un rôle essentiel à cet égard. Certains d'entre eux ont élaboré des mesures novatrices destinées à faire connaître à un plus large public le rôle de l'Alliance et les avantages qui résultent d'une adhésion à l'Organisation. Ces meilleures pratiques doivent être partagées entre Alliés et pays partenaires, afin que l'on puisse les reproduire. L'AP-OTAN est un autre acteur important dans ce domaine. L'une de ses missions fondamentales est de mieux faire comprendre aux législateurs et aux citoyens des pays membres de l'Alliance quels sont les objectifs et les missions de cette dernière. Enfin, les parlementaires doivent aussi prendre part à cet effort, y compris en allant au-devant de leurs électeurs et en se rendant dans les écoles et les universités. Faire connaître l'OTAN aux nouvelles générations de citoyens et de dirigeants est en effet indispensable si l'on veut, à l'avenir, y assurer un appui en faveur de l'Alliance.

37. Après avoir exposé les principales modifications apportées au projet de rapport depuis la dernière réunion de la commission, M. Tilvar souligne que l'OTAN s'emploie à s'adapter aux nouveaux défis, tout comme doit s'y adapter sa diplomatie publique. Il se déclare persuadé que le processus de réflexion prospective « OTAN 2030 » est l'occasion pour l'Alliance de réévaluer sa stratégie de communication publique.

38. **Liudmyla Buimister** (UA) remercie le rapporteur d'avoir inclus dans le projet de rapport davantage d'informations sur l'incidence que peuvent avoir la désinformation et la propagande, en provenance de Russie notamment, sur la manière dont l'OTAN est perçue par les citoyens des pays membres et des pays partenaires de l'Organisation. M. Tilvar ajoute que la désinformation et la propagande constituent une grande menace pour nos sociétés, avant d'exhorter l'OTAN à renforcer encore sa coopération avec les pays partenaires pour mieux la contrer.

39. **Le projet de rapport [028 CDSDG 20 F rév. 1] tel qu'amendé est adopté.**

**Le vendredi 20 novembre 2020**

## **Commission sur la dimension civile de la sécurité – Réunion 2**

40. La présidente ouvre la deuxième réunion de la commission sur la dimension civile de la sécurité.

**X. Vote du projet révisé de rapport spécial L'impact de la crise de la Covid-19 sur la dimension civile de la sécurité [088 CDS 20 F rév. 1] présenté par Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France), présidente**

41. Mme Garriaud-Maylam expose les modifications apportées au projet de rapport depuis la dernière réunion de la commission. Figurent au nombre de ces changements des informations supplémentaires concernant : 1) les efforts déployés par l'OTAN pour lutter contre la désinformation et la propagande dans le contexte de la pandémie de Covid-19 ; et 2) le lien entre les déplacements de populations, les conflits et la propagation du coronavirus. Des définitions y ont été ajoutées (« infox », « désinformation » et « propagande »), ainsi qu'un chapitre sur les moyens d'améliorer la résilience de l'OTAN face aux crises à venir.

42. **Jane Cordy** (CA) remercie la présidente d'avoir rédigé un projet de rapport aussi complet et instructif. Mme Garriaud-Maylam remercie sa collègue de sa gentillesse.

43. **Le projet de rapport spécial [088 CDS 20 F rév. 1] tel qu'amendé est adopté.**

**XI. Examen du projet révisé de rapport général Faire avancer le programme « femmes, paix et sécurité » [027 CDS 20 F rév. 1] et examen des amendements et vote du projet de résolution *Poursuivre la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil des sécurité des Nations unies et du programme « femmes, paix et sécurité »* [149 CDS 20 F], présentés par **Ulla SCHMIDT** (Allemagne), rapporteure générale**

44. Mme Schmidt rappelle que le 31 octobre 2020, le monde entier a célébré le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS). Cette grande étape a permis de reconnaître l'impact des conflits sur les femmes et de confirmer le rôle essentiel qu'elles jouent dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité.

45. Depuis que cette résolution a été adoptée, remarque la rapporteure générale, la communauté internationale a réalisé des avancées considérables en favorisant la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité, en leur assurant une meilleure protection dans les situations de conflit, en prévenant la violence à leur égard et en prenant en compte la dimension de genre dans les initiatives de secours et de reconstruction consécutives à un conflit. Il n'en reste pas moins que les femmes demeurent sous-représentées dans le domaine de la paix et de la sécurité. Les violences sexuelles en période de conflit continuent d'être utilisées comme arme de guerre et sont encore répandues à travers le monde.

46. La promotion du programme FPS n'est pas simplement une question de justice ; il s'agit de rendre notre monde plus sûr et plus stable, déclare Mme Schmidt. L'on doit s'attacher à défendre, contre toute tentative de remise en cause, les succès obtenus dans ce domaine au cours des 20 dernières années. Et Mme Schmidt d'ajouter que le projet de rapport et le projet de résolution appellent tous les acteurs concernés à remédier aux insuffisances constatées dans la mise en œuvre des quatre piliers de la résolution 1325.

47. Si le cadre FPS est solide, précise la rapporteure, sa transposition en actions concrètes est encore trop partielle. Elle demande à l'OTAN et à ses pays membres de continuer à prendre en compte la dimension de genre dans tous leurs programmes, opérations et stratégies, ainsi que de renforcer la présence des femmes dans les organismes otaniens et les forces armées nationales. Elle invite également l'Alliance à allouer des ressources suffisantes à la mise en œuvre du programme FPS, avant de lui demander instamment d'intensifier sa coopération avec d'autres organisations internationales et la société civile.

48. Mme Schmidt recense les modifications apportées au projet de rapport depuis la dernière réunion de la commission. Figurent au nombre de ces changements, des informations supplémentaires sur la manière dont la Covid-19 a nui à la mise en œuvre du programme FPS ainsi qu'un nouveau paragraphe aux fins d'engager l'OTAN à placer ce programme au cœur du processus de réflexion prospective « OTAN 2030 ».

49. S'agissant du projet de résolution, la rapporteure explique qu'il vise à rappeler que les femmes subissent de façon disproportionnée les effets des conflits – tout en soulignant qu'elles jouent un rôle crucial pour ce qui est d'assurer la paix et la sécurité. Il demande aux gouvernements et aux parlements des pays membres de l'Alliance, de même qu'aux organismes de l'OTAN, de prendre des mesures concrètes pour appliquer les quatre piliers du programme FPS. Mme Schmidt conclut en engageant l'OTAN à ériger l'avancement du programme FPS en principe directeur du processus de réflexion prospective « OTAN 2030 » (dans tous ses aspects), et en réaffirmant le rôle essentiel que jouent les parlementaires dans la promotion des droits des femmes.

50. **Marilou McPhedran** (CA) demande si le projet de rapport pourrait mentionner l'interconnexion qui existe entre le programme Jeunes, Paix et Sécurité et le programme FPS. Concernant le projet de résolution, elle souligne que les groupes de femmes locaux jouent un rôle central dans la mise en œuvre du programme FPS et qu'ils doivent être soutenus. Elle pense que le projet de résolution devrait appeler l'OTAN et ses États membres à allouer des ressources plus importantes à ces groupes de femmes.

51. **Irakli Beraia** (GE) indique que la Géorgie est, par habitant, le premier pourvoyeur de troupes de la mission *Resolute Support* de l'OTAN en Afghanistan et que 2,7 % des militaires géorgiens qui y servent sont des femmes.

52. **Marianne Marthinsen** (NO) exprime sa préoccupation quant au recrutement des femmes par les groupes extrémistes et au rôle qu'elles y jouent. Elle indique que la Norvège a fait de cette question une priorité de son plan d'action national et qu'elle a constitué, conjointement avec la Jordanie, un groupe d'amis pour la prévention de l'extrémisme violent (*The Group of Friends on Preventing Violent Extremism*).

53. **Lydia Mutsch** (LU) souligne que les femmes subissent de façon disproportionnée les effets des conflits. Elle signale que le Luxembourg est en première ligne dans la lutte contre les violences sexuelles en période de conflit et que la grande-duchesse de Luxembourg est très engagée dans cette cause.

54. Lord Jopling demande comment sensibiliser les hommes aux avantages qu'il y a à faire progresser le programme FPS et comment les faire davantage participer à sa mise en œuvre.

55. Mme Schmidt estime qu'un nombre croissant d'hommes y participent, car ils sont conscients que ces efforts vont dans le sens d'une paix durable et ont des effets bénéfiques tangibles tant pour les hommes que pour les femmes. La rapporteure se montre d'accord pour dire que le programme Jeunes, Paix et Sécurité et le programme FPS sont complémentaires. C'est la raison pour laquelle il est essentiel que l'Alliance aille au-devant des jeunes générations, ajoute-t-elle. Concernant les femmes et l'extrémisme violent, elle reconnaît qu'il s'agit d'une question sur laquelle la commission devra, à l'avenir, braquer son attention. Pour ce qui est de l'affectation de ressources, elle rappelle

que les parlementaires ont un rôle important à jouer pour faire en sorte qu'un soutien soit accordé aux acteurs les plus efficaces, y compris aux groupes de femmes locaux. Enfin, elle fait savoir à la délégation géorgienne que ses commentaires seront insérés en partie dans le rapport.

56. **Le projet de rapport [027 CDS 20 F rév. 1] tel qu'amendé est adopté.**

57. **Alessandra Maiorino** (IT) propose un amendement au projet de résolution. Elle insiste pour dire que les femmes doivent être impliquées dans tous les processus visant à instaurer la paix ou la sécurité, et demande que la résolution invite les Alliés et l'OTAN à associer les femmes à leurs processus de réflexion stratégique et à intégrer leur point de vue dans l'analyse et l'élaboration des scénarios d'avenir qui se dessinent en matière de sécurité. Mme Schmidt approuve l'amendement, qui est ensuite adopté par la commission.

58. **Le projet de résolution [180 CDS 20 F] tel qu'amendé est adopté.**

## **XII. Présentation des activités futures de la commission sur la dimension civile de la sécurité et de la sous-commission sur la gouvernance démocratique**

59. La présidente indique qu'en 2021, le rapport général de la commission portera sur les moyens d'améliorer la préparation d'urgence et la résilience de l'Alliance face aux menaces et défis majeurs. Le rapport spécial sera axé sur la désinformation et la propagande, et étudiera la manière dont l'OTAN et les Alliés peuvent répondre à cette menace grandissante. Enfin, le rapport de la sous-commission examinera les acquis démocratiques et les désillusions au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 10 ans après les révolutions arabes. S'agissant des visites, la présidente fait savoir que la commission envisage de se rendre soit en Finlande soit en Estonie, et que la sous-commission ira aux États-Unis et en Corée du Sud.

## **XIII. Élection des membres des bureaux de la commission et de la sous-commission**

60. [Angel Tilvar](#) (RO) est élu président de la commission par acclamation, [Joëlle Garriaud-Maylam](#) (FR) rapporteure générale, [Linda Sanchez](#) (US) rapporteure spéciale, et [Brett Guthrie](#) (US) et [Rodrique Demeuse](#) (BE) vice-présidents. [Anissa Khedher](#) (FR) est élue par acclamation rapporteure de la sous-commission sur la gouvernance démocratique et [Aleksandrs Kirsteins](#) (LV) vice-président. [Tomas Jirsa](#) (CZ) et [Monica Falej](#) (PL) sont élus par acclamation respectivement membre et membre suppléant du Conseil interparlementaire Ukraine-OTAN (UNIC). **Les membres rééligibles sont tous réélus par acclamation.**

## **XIV. Divers**

61. Les délégués ne formulent aucune autre observation.

## **XV. Date et lieu de la prochaine réunion**

62. La présidente termine en indiquant que la prochaine réunion de la commission se tiendra lors de la session de printemps de l'Assemblée en 2021, qui aura lieu à Stockholm (Suède) du 14 au 17 mai.

## **XVI. Remarques de clôture**

63. La présidente clôt la réunion de la commission sur la dimension civile de la sécurité.